DT-TEC-01/02

تونس في : 16/10/2025



2025/42

Par Décision du Ministère de la Santé du 14/10/2025

Les lots de la spécialité pharmaceutique suivante sont retirés du marché

Code Produit	Libellé Produit	Lot à retirer	Laboratoires	Motif
352887	ADRENOL 1 (Avec sulfite) 1mg/ml Sol.Inj. Bt 100 Amp./1ml	2312100 2312101 2312102	DORCAS	« Non-conformité des caractères organoleptiques »

Le retrait du commerce de ces lots doit se faire immédiatement et sans délai.

Le retour à la PCT doit se faire dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à partir de la date de la présente circulaire.